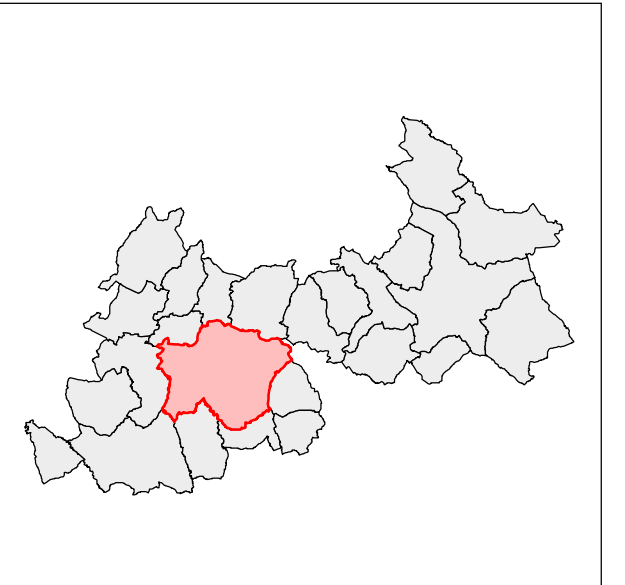




4.16 Zonage
Risque (commune
délégée de Risle)

Elaboration du PLU prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à l'enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLU approuvé par D.C.C. du 09/10/2023



Zonage du PLU

UA	UC	UE	UT	IAU	IAUX	AGG	AX	Np
UB	UD	UL	UX	IAUm	A	Ap	N	Np

Prescriptions du PLU

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- Protection ponctuelle au titre de l'article L.151-19 - Patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L.151-19 - Patrimoine naturel
- Protection linéaire au titre de l'article L.151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L.151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (déclaration et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-19 - Patrimoine bâti
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-19 - Patrimoine paysager
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-23 - Patrimoine naturel
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-23 - Boisement
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-23 - Abords des cours d'eau
- Périphérie de protection au titre de l'article L.151-23 - Zone humide
- Centre d'ICAP
- Construction nouvelle ou en cours

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Zone Bleue
- Zone Rouge
- Zone Rouge Hachurée
- Zone Violette

0 50 100 200m

Conception : Metropolis - ZWA - F. Chariot - Biotape
Source : Origine GDFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020

